

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 juillet 2013, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Daniel Rancourt, la conseillère Denise Dubois et les conseillers suivants : Yvan Verville, Rock Morin, Michel Desrochers et Daniel Paquette. Était également présente la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé.

Absence motivée : Louis Proulx.

1. Ouverture de la séance par le maire Daniel Rancourt.

2013-07-086

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013;
4. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 212 553,09 \$;
 - Listes des salaires au montant de 45 435,07 \$;
5. Jeux d'eau – Annick Gaudet;
6. Période de questions;
 - Demande de monsieur Roger Marineau - Quai public;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de juin 2013;
8. Piste de motocross et vtt;
9. Renouvellement de financement pour les règlements d'emprunt Nos 06-070, 08-104 et règlement d'emprunt No 12-179 :
 - a) Adjudication de l'émission;
 - b) Modalité de l'émission;
10. Demandes de dérogation mineure :
 - a) Monsieur Vincent Lavoie;
 - b) Monsieur Jean-Pierre Gaudreau;
11. Appui au projet de la loi C-504, Loi sur l'appui aux pompiers volontaires;
12. Appui aux projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;
 - a) Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc.;
 - b) Sylviculture La Vérendrye inc. pour la Ville de Macamic;
13. Consultations publiques – secteurs de récolte années 2013-2015;
14. UQAT – Centre de La Sarre;
15. Signataires pour l'entente de financement pour le projet numéro FONDS-13-11 du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux;
16. Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH);
17. Rapport des comités;
18. Questions diverses :
 - a) Voie ferrée (Michel Desrochers);
 - b) Rencontre avec les représentants du rang 10 et 1;
 - c) Conférence de presse du 9 juillet 2013 à la bibliothèque;
 - d) Inauguration du parc Émile-Lesage le 12 juillet 2013;
 - e) Implication de la Sûreté du Québec à la Fête nationale;

19. Période de questions;
20. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 10b), 18a), 18b), 18c), 18d) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2013-07-087

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2013**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-088

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 212 553,09 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 45 435,07 \$;

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-089

5. **JEUX D'EAU – ANNICK GAUDET**

QUE : Suite à la présentation par madame Annick Gaudet du suivi du projet pour le parc intergénérationnel, en particulier concernant les phases 1 et 2 du projet qui consiste à l'installation des jeux d'eau.

QU' Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu que la Ville de Macamic mandate madame Gaudet à poursuivre les démarches afin de trouver des méthodes de financement pour réaliser ce projet.

Adopté à l'unanimité.

6. **Période de questions**

2013-07-090

DEMANDE DE MONSIEUR ROGER MARINEAU - QUAI PUBLIC

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu que suite à la demande de monsieur Roger Marineau de faire l'installation de pancarte au quai public ainsi qu'au pont couvert indiquant « baignade à vos risques ».

Adoptée à l'unanimité.

7. **Correspondance reçue et envoyée de juin 2013**

La secrétaire-trésorière adjointe donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de juin 2013.

8. **PISTE DE MOTOCROSS ET VTT**

Les jeunes intéressés à la piste de motocross et vtt sont prêts à mettre la main à la pâte ainsi que des parents afin de réaménager correctement la piste.

Le maire Daniel Rancourt les invite à venir rencontrer le surintendant des travaux publics, monsieur Richard Michaud pour prévoir une rencontre entre les personnes concernées afin d'entreprendre les travaux à faire pour chacun.

9. **RENOUVELLEMENT DE FINANCEMENT POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NOS 06-070, 08-104 ET RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 12-179**

2013-07-091

a) **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu unanimement :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest pour son emprunt du 16 juillet 2013 au montant de 552 100 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 08-104, 06-070 et 12-179, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

38 900 \$	3,10000 %	16 juillet 2014
40 000 \$	3,10000 %	16 juillet 2015
41 000 \$	3,10000 %	16 juillet 2016
42 200 \$	3,10000 %	16 juillet 2017
390 000 \$	3,10000 %	16 juillet 2018

QUE : Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-092

b) **MODALITÉ DE L'ÉMISSION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Macamic souhaite emprunter par billet un montant total de 552 100 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
06-070	293 200 \$
08-104	116 900 \$
12-179	142 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu unanimement :

QUE : le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' : un emprunt par billet au montant de 552 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 08-104, 06-070 et 12-179 soit réalisé;

QUE : les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE : les billets soient datés du 16 juillet 2013;

QUE : les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE : les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	38 900 \$
2015.	40 000 \$
2016.	41 000 \$
2017.	42 200 \$
2018.	43 400 \$ (à payer en 2018)
2018.	346 600 \$ (à renouveler)

QUE : pour réaliser cet emprunt la Ville de Macamic émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 16 juillet 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 08-104, 06-070 et 12-179, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Demandes de dérogation mineure :**

2013-07-093

a) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR VINCENT LAVOIE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 13 juin 2013, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 1281, 10^e-et-1^{er} rang Ouest;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Vincent Lavoie située au 1281, 10^e-et-1^{er} rang Ouest, Macamic, soit acceptée aux conditions suivantes :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire contigu au bâtiment principal avec une hauteur totale excédent de 0,61 mètre celle du bâtiment principal, tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

b) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR JEAN-PIERRE GAUDREAU**

Cette demande est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

2013-07-094

11. **APPUI AU PROJET DE LOI C-504, LOI SUR L'APPUI AUX POMPIERS VOLONTAIRES**

ATTENDU QUE les pompiers volontaires sont un élément critique, de la sécurité incendie et fournissent un service essentiel aux petites et moyennes municipalités du Canada;

ATTENDU QUE beaucoup de communautés peinent à maintenir une équipe de sécurité incendie complète, et particulièrement à réunir leur force d'attaque en journée due à l'impossibilité de certains pompiers de quitter leur travail;

ATTENDU QUE les pompiers volontaires ont aussi un emploi permanent, et qu'ils rencontrent parfois des difficultés à accommoder leurs multiples responsabilités;

ATTENDU QUE remplacer les pompiers volontaires par des pompiers professionnels n'est pas une option dans ces communautés, qui n'auraient tout simplement pas les moyens;

ATTENDU QUE le projet de loi C-504, dont la Chambre des Communes est actuellement saisie, propose une solution réaliste et responsable pour aider les communautés à maintenir un service de sécurité incendie effectif en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet de loi C-504 pour faciliter le maintien et l'efficacité des services incendies de petites et moyennes communautés qui dépendent entièrement de l'engagement des pompiers appelés sur une base volontaire.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Appui aux projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II**

2013-07-095

a) **APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II DE SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DE ROUSSEAU INC.**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

ATTENDU QUE la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : Élagage en forêt privée;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet présenté par la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-096

b) **APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II DE SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC. POUR LA VILLE DE MACAMIC**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

ATTENDU QUE la Sylviculture La Vérendrye inc. désire bénéficier de ce programme pour la Ville de Macamic;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour la réalisation des travaux d'aménagement prévus au plan annuel d'intervention 2013-2014;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet présenté par la Sylviculture La Vérendrye inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-097

13. **CONSULTATIONS PUBLIQUES – SECTEURS DE RÉCOLTES ANNÉES 2013-2015**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Yvan Verville d'accepter la proposition de Sylviculture La Vérendrye, représentée par monsieur Christian Léveillé, d'aller en consultation publique pour ajouter les secteurs de récolte selon la carte présentée pour les années forestières 2013-2015.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-098

14. **UQAT – CENTRE DE LA SARRE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu de requérir de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue :

LE MAINTIEN du poste de direction du Centre universitaire de La Sarre;

D'AFFECTER une personne à ce poste et de façon permanente sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest;

D'OCTROYER les ressources humaines, financières et matérielles requises afin de poursuivre les actions amorcées, pour faire vivre notre centre universitaire dans notre milieu par :

- L'accessibilité;
- La diversification;
- L'innovation;
- Le développement technologique;
- La collaboration;

D'INITIER ET DE RELEVER de nouveaux défis en Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-099

15. **SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET NUMÉRO FONDS-13-11 DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt ou l'inspectrice municipale adjointe, Annick Gaudet soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'entente de financement pour le projet numéro FONDS-13-11 au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Adoptée à l'unanimité.

2013-07-100

16. **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Rapport des comités**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

18. **Questions diverses**

2013-07-101

e) **REMERCIEMENTS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC –
MADAME ANNIE DUMONT**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu de faire parvenir une lettre de remerciements à la Sûreté du Québec particulièrement à l'agent Annie Dumont et ses partenaires pour leur collaboration lors de l'activité de la Fête nationale le 24 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité.

19. **Période de questions**

Aucune question.

2013-07-102

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 20.

ADOPTÉ.

Ginette Labbé
Secrétaire-trésorière adjointe

Daniel Rancourt
Maire